



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
OUCHE
ET MONTAGNE**

Guide pratique 2023

Compétences

Fonctionnement

Territoire

Informations pratiques

QUELLES COMPÉTENCES ?

Une Communauté de Communes associe des communes couvrant un territoire le plus homogène possible afin d'élaborer et mettre en oeuvre un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

L'objectif est de faciliter la vie quotidienne des usagers tout en mutualisant les services pour rationaliser les dépenses. Voici quelques un des services pris en charge par la Communauté de Communes Ouche et Montagne.



ACTION SOCIALE

- Enfance/Jeunesse : accueils des enfants et jeunes de 0 à 17 ans (Petite Crèche, Relais Petite Enfance, accueils périscolaires/mercredis/extrascolaires, accueil ados)
- Services à la personne : Espace France services, Agences Postales Intercommunales et portage de repas



DÉCHETS MÉNAGERS (collecte, déchèteries)

- Prévention des déchets (actions de sensibilisation, composteurs...)
- Collecte (ordures ménagères, recyclables, verre)
- Exploitation d'un réseau de 4 déchèteries et d'une installation de stockage des déchets inertes (gravats)



EAU POTABLE

- Production et distribution
- Contrôle et analyse de la qualité de l'eau
- Entretien des stations de production et de transport d'eau



ASSAINISSEMENT (collectif et non-collectif)

- Contrôle et analyse des eaux traitées au sein des stations d'épuration
- Entretien des stations d'épuration et des réseaux
- Contrôle des installations d'assainissement autonomes



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création et aménagement, entretien et gestion des zones d'activité intercommunales
- Impulsion d'une politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales



URBANISME

- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, après dépôt en mairie (Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme, Déclarations Préalables, Permis de Démolir, Permis d'Aménager), dans le cadre d'un service mutualisé.



TOURISME

- Gestion de l'office de tourisme et de la taxe de séjour
- Promotion du territoire par l'organisation d'événements publics
- Promotion et entretien des sites déclarés d'intérêt communautaire

ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE



- Culture : coordination du réseau des bibliothèques, organisation de spectacles, valorisation du patrimoine, des paysages et modes de vies, développement de l'Education Artistique et Culturelle
- Vie associative et sportive : soutien financier et matériel aux associations, promotion des associations et événements



Des compétences transverses sont gérées par les services supports (administratif, comptabilité-finance, technique).



Retrouvez les contacts au dos du document. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://ouche-montagne.fr>

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Habitants

Dans chaque commune, les habitants élisent des conseillers municipaux. Parmi eux, sont désignés les représentants qui siègeront au Conseil Communautaire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composition. Composé de 50 membres, délégués par les communes proportionnellement à leur poids démographique.

Instance décisionnelle. Examine et vote les propositions des commissions. Vote les budgets et oriente l'action de la Communauté de Communes.

Représentation. Les conseillers communautaires représentent la CCOM au sein de leur conseil municipal et auprès des habitants.

Fréquence. Se réunit généralement une fois par mois, en séances ouvertes au public.

désigne

préparent
proposent

désigne

prépare



11 COMMISSIONS

Composées d'élus communautaires et municipaux.

- Développement économique
- Tourisme
- Finances, achats et mutualisations
- Environnement, développement durable et urbanisme
- Action sociale
- Déchets
- Eau, assainissement et GEMAPI*
- Culture
- Vie Associative
- Communication
- Travaux et sécurité des ouvrages

Traduisent les besoins des habitants en projets dans chaque domaine de compétence, suivent les actions engagées et proposent des actions nouvelles.



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé de 13 membres.

Emet des avis sur les projets avant présentation et vote par le Conseil Communautaire.

Se réunit au moins deux fois par mois.



PRÉSIDENTENCE

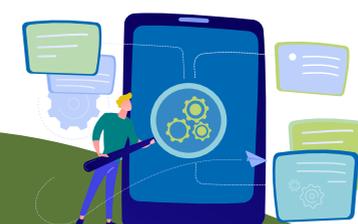
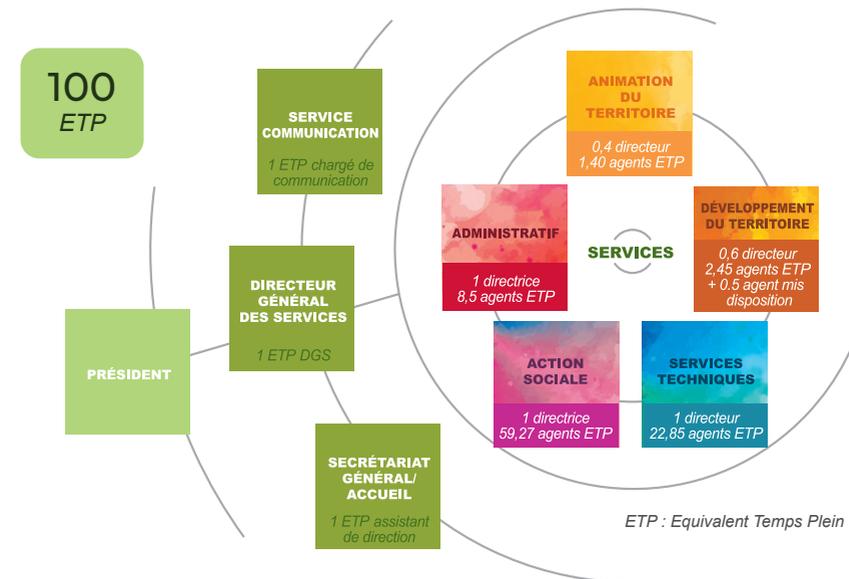
- Organisent les débats et animent les commissions
- Participent au travail collaboratif avec les partenaires institutionnels
- Sont force de propositions et traduisent en actions, avec les services, les décisions du Conseil Communautaire
- Représentent la collectivité

PRÉSIDENT : Patrick SEGUIN

VICE-PRÉSIDENTS :

- Arnault LEMAIRE : Développement économique et touristique
- Pascal CHAUVENET : Finances, achats et mutualisations
- Jean-David LALEVÉE : Action sociale
- André MAILLOT : Prévention et gestion des déchets
- Jean-Pierre PERROT : Cycle de l'eau
- Marc CHEVILLON : Culture, vie associative et sportive
- Hervé POINTEREAU : Communication
- Gérard VERDREAU : Travaux, urbanisme, schéma de développement territorial, développement durable et transition écologique

ORGANIGRAMME des SERVICES



Au quotidien, ce sont ensuite les agents qui gèrent les services publics sur le terrain et mettent en oeuvre les projets et actions décidés.

* Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

LE TERRITOIRE



11 087
habitants
(INSEE
2022)

320
km²
de superficie

-  CCOM
-  France services
-  Agences Postales Intercommunales
-  Sites Enfance/Jeunesse
-  Déchèteries
-  Office de tourisme
-  Principaux sites d'intérêt communautaire
-  Equipements sportifs
-  Zones d'activités



32 COMMUNES



- Agey
- Ancey
- Arcey
- Aubigny-lès-Sombernon
- Barbirey-sur-Ouche
- Baulme-la-Roche
- Blaisy-Bas
- Blaisy-Haut
- Bussy-la-Pesle
- Drée
- Echannay
- Fleurey-sur-Ouche
- Gergueil
- Gissey-sur-Ouche
- Grenant-lès-Sombernon
- Grosbois-en-Montagne
- Lantenay
- Mâlain
- Mesmont
- Montoillot
- Pasques
- Prâlon
- Remilly-en-Montagne
- Saint-Anthot
- Saint-Jean-de-Boeuf
- Sainte-Marie-sur-Ouche
- Saint-Victor-sur-Ouche
- Savigny-sous-Mâlain
- Sombernon
- Velars-sur-Ouche
- Verrey-sous-Drée
- Viellmoulin

PRATIQUE



SIEGE - SERVICES : DIRECTION GENERALE / ACTION SOCIALE / ADMINISTRATIF ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



5 place de la Poste, Pont-de-Pany - 21410 Ste-Marie-sur-Ouche
Tél : 03 80 49 77 43 - accueil@ouche-montagne.fr

SERVICES TECHNIQUES / DECHETS / EAU / ASSAINISSEMENT

Zone industrielle - 12 rue Gustave Eiffel - 21540 Sombornon
Tél : 03 80 33 98 04 astreinte 24h/24 et 7j/7
secretariat-environnement@ouche-montagne.fr

Horaires de l'accueil sur les deux sites :
Lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h et le vendredi : 9h-12h / 13h30-16h

FRANCE SERVICES



11 rue Ferdinand Mercusot - 21540 Sombornon
Tél : 03 73 55 11 51- accueil.fs@ouche-montagne.fr

Horaires : Lundi : 13h30 – 16h
Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 16h
Mercredi : 9h – 12h / 13h30 – 18h30
Samedi : 9h – 12h

AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES



5 place de la Poste - Pont-de-Pany/Ste-Marie-sur-Ouche
Horaires : mardi (13h30-19h), jeudi (9h-12h) et vendredi (13h30-17h30)

11 rue Ferdinand Mercusot - 21540 Sombornon
Horaires : mercredi (13h30-19h), vendredi (8h30-12h) et samedi (8h30-12h)



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA CCOM,
FAITES VOS DÉMARCHES EN LIGNE (DÉCHETS,
EAU, ASSAINISSEMENT ...), **INFORMEZ-VOUS**
(PROJETS, DÉCISIONS, NOUVEAUTÉS...)

sur notre site internet
<https://ouche-montagne.fr>

et suivez-nous sur les réseaux sociaux

